



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère de la Communication, des Télécommunications,
des Postes et de l'Economie Numérique

SYNTHÈSE DU RAPPORT FINAL

I. Contexte

Dans le cadre de nombreuses rencontres internationales, différents aspects du genre et de son intégration au processus du développement socio-économique ont fait l'objet de débats.

Ainsi, la Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), tenue à Rio, en 1992, a explicitement abordé les aspects du genre dans la plate-forme du Sommet de la terre: "Action 21".

De même, la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme de Vienne, tenue en 1993, a mis en exergue les droits des femmes en réaffirmant qu'ils font partie des droits humains universels. Ce principe a été repris par la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est déroulé au Caire, en 1994.

Par la suite le Sommet de Rio+20 a recommandé aux acteurs du développement durable la réduction des inégalités liées au genre, conformément aux conventions internationales, notamment celle sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), l'Agenda 21, la Déclaration de Beijing et la Déclaration du Millénaire pour le Développement.

Récemment, la Résolution de l'Union internationale des Télécommunications (UIT) 70 (Rév. Guadalajara, 2010) encourage l'intégration du principe de l'égalité hommes/femmes à l'UIT, la promotion de l'égalité hommes/femmes et l'autonomisation des femmes grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

De ce qui précède, il apparaît que toutes ces rencontres internationales et toutes les résolutions qui y ont été prises ont sollicité les gouvernements, la communauté internationale et la société civile, en particulier, les ONG et le secteur privé pour procéder à l'intégration effective des questions « genre » dans les politiques et programmes de développement.

Au Sénégal, la volonté politique du Gouvernement relative à la promotion des droits des femmes et de l'égalité s'est traduite par l'élaboration de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG). Celle-ci définit une vision claire du gouvernement sur les questions liées à l'équité et à l'égalité de genre et vise deux objectifs majeurs, à savoir :

- 1°) l'instauration d'un environnement favorable à la promotion de l'équité et l'égalité de genre ;
- 2°) la promotion de l'intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes.

Pour asseoir une culture d'équité et d'égalité de genre dans le secteur des TIC, le Ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique a créé la cellule Genre par arrêté ministériel n°02916/MICOMTELTIC/CAB/CT du 16 décembre 2014, modifié.

Sa mission est de veiller à l'intégration de la dimension genre dans les cadres de planification, programmation et budgétisation.

Eu égard de cela, le Ministère en charge des Télécommunications souhaite contribuer à la promotion de l'équité et de l'égalité de genre dans le processus de développement du secteur des TIC dans le cadre de projets liés au numérique.

Ainsi, dans le contexte de l'institutionnalisation du genre dans le secteur des TIC, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à faire en sorte que les projets ayant trait au secteur du numérique, aient un impact politique, socio-économique pour les femmes et les hommes.

Aussi, le Ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique, souhaite mettre en œuvre le cadre d'intégration du genre dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).

II- Constats des disparités de genre dans le secteur des TIC

Tableau : Constats des disparités de genre dans le secteur des TIC

Télécommunication	Audiovisuel	Internet numérique	Autres (presse en ligne, etc.)
88,7% H	88,6% H	20,2 % H	24,8% H
86,5% F	87,6 %F	10,0% F	10,6% F

Source : compte rendu synthèse enquête GEA (2016-2017)

D'une manière générale, dans les pays développés comme les pays en développement, les femmes apparaissent comme des agents économiques majeurs, contribuant à la croissance, donc à l'évolution constante de la vie économique et sociale.

Mais cette participation est entravée à la fois par la faiblesse de leurs capacités propres en termes de capital humain, et surtout, par les discriminations dont elles sont l'objet notamment dans l'accès aux TIC.

Il est ainsi opportun d'identifier les questions de genre, en termes de disparités, d'inégalités et de discrimination dans l'accès et l'utilisation des TIC au Sénégal.

Les conclusions de notre enquête et de l'étude du CRES sur ces questions, se résument ainsi :

Dans le cas où les ménages dirigés par les femmes sont dans une situation d'égalité avec ceux dirigés par les hommes en termes de dotation en TIC, les disparités de genre s'expriment en termes à la fois de contrôle (de l'équipement), de compétences (pour l'utilisation) et de contenus (services entendus).

Dans l'analyse des disparités de genre dans l'accès aux TIC, les facteurs déterminants sont la disponibilité des infrastructures de base et le coût d'accès à la technologie.

Dans les besoins différentiels des hommes et des femmes, des filles et des garçons du secteur des TIC (acteurs et utilisateurs). Il y a aussi les disparités relevées dans les interventions des acteurs du secteur des TIC.

Ces disparités sont le résultat de contraintes liées à l'accessibilité géographique et financière aux équipements et matériels divers ainsi qu'à l'énergie.

A l'examen des types de TIC, on peut relever :

- celles dont l'usage est exclusivement personnel (téléphone mobile, internet, compte email) ;
- celles à usage collectif (ordinateur, téléphone fixe).

Il y a similitude dans l'utilisation des fonctions de base de TIC par les hommes et les femmes, les disparités sont marquées dans celle des fonctions secondaires des TIC.

L'examen des relations de genre appliquées à l'accès et à l'utilisation des TIC fait apparaître quatre principaux domaines de convergence à la suite de plusieurs recherches menées par des spécialistes à présent :

- les relations de genre et les TIC ;
- l'utilité économique et sociale de l'accès des femmes aux TIC ;
- les contraintes à l'accès des femmes aux TIC ;
- les indicateurs de disparité de genre à l'accès aux TIC.

1) Les contraintes de l'accès des femmes aux TIC

On peut dresser un inventaire détaillé des obstacles financiers, techniques et socio-culturels, qui creusent le fossé entre hommes et femmes dans l'accès aux TIC. La majorité des femmes l'analphabétisme, la non-maîtrise des langues dominantes de l'internet, l'absence de formation en informatique, et le fait que l'information livrée par les TIC ne leur ait pas d'une grande utilité constituant des obstacles spécifiques.

La concentration de l'infrastructure des TIC dans les zones urbaines où les femmes sont moins nombreuses qu'en zones mixtes, constitue aussi, une contrainte spécifique aux femmes. De même, les espaces publics de fournitures de services TIC ont une forte tendance à être des espaces uniquement masculins, dissuadant les femmes d'y entrer. Les femmes et les filles hésitent évidemment à se rendre dans ces endroits spécialement aménagés pour accéder à Internet et aux technologies de l'information et de la communication.

Un autre aspect culturel lié aux TIC a trait aux attitudes sexistes à l'encontre des femmes qui étudient ou utilisent les technologies de l'information. Dans de nombreux pays africains, mais encore plus au Sénégal, les jeunes filles sont considérées comme analphabètes pour les études scientifiques et technologiques.

Par ailleurs, du fait du coût élevé des équipements informatiques et du matériel de communication électronique, les femmes ont moins de chance que les hommes d'en disposer ou d'y accéder. Les femmes ont sans doute moins de chances d'avoir le revenu disponible nécessaire pour avoir accès à l'informatique comme c'est le cas dans un centre informatique rural ou dans un cybercafé.

En somme, un certain nombre de facteurs sociaux empêchent les femmes d'utiliser les TIC en particulier, dans le monde rural. Ces facteurs peuvent être liés à certaines attitudes culturelles qui s'opposent à l'accès des femmes à la technologie et à l'enseignement technologique, à la non-possession par les femmes, des équipements nécessaires, au manque de ressources financières pour accéder aux espaces commerciaux, à l'absence d'opportunités de proximité pour accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

A côté de ces contraintes, il existe bien d'autres facteurs explicatifs des disparités de genre

Plusieurs hypothèses sont habituellement avancées pour tenter d'expliquer les disparités de genre dans les professions des TIC. Elles sont spécifiques aux TIC et se distinguent, en partie, des hypothèses relatives à l'ensemble des professions scientifiques et techniques. On peut souligner à cet égard :

- les déséquilibres dans l'éducation et la formation : s'il y a pas de femmes dans ces métiers, c'est parce qu'elles ne sont pas orientées vers les choix d'études qui y mènent, à cause d'une image de l'informatique peu attractive, pour les femmes ;
- des conditions de travail qui défavorisent les femmes : les emplois de l'informatique ont la réputation d'exiger de longues heures de travail, des horaires imprévisibles, une flexibilité peu compatible, avec des contraintes familiales ;
- des carrières professionnelles qui favorisent les hommes : la progression professionnelle est basée sur les règles du jeu qui sont définies par les hommes et pour des hommes. Les interruptions de carrière et les réductions volontaires du temps de travail sont malvenues. Les femmes sont certes parfois nombreuses dans les fonctions de chef de projet mais, grimpent rarement plus haut, dans la hiérarchie ;
- des facteurs culturels qui renforcent l'image masculine dans les TIC : les stéréotypes relatifs à la culture professionnelle de l'informatique sont un mélange de la culture de dominateur du programmeur et de la culture alternative du pionnier. Ces valeurs et ces modèles de comportements conviennent mieux, aux hommes qu'aux femmes ;

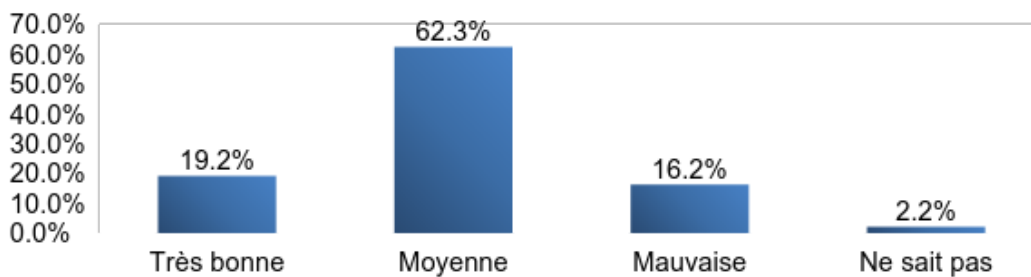
Aucune de ces hypothèses explicatives ne peut à elle seule, expliquer les écarts qui existent entre les hommes et les femmes dans les études et les professions liées à l'informatique. De plus, le caractère universel de ces hypothèses, contraste avec des situations très différenciées d'un pays à un autre.

Les disparités de genre dans le domaine de la technologie sont le résultat d'une combinaison de facteurs culturels, institutionnels et économiques qui dépendent du contexte national. Elles laissent les chercheurs perplexes, tout autant que ceux et celles qui se battent pour l'égalité professionnelle dans les TIC et pour l'égalité de genre en général.

III. Les axes stratégiques de l'intégration du genre dans les TIC

A la question de l'existence ou non d'une véritable et bonne stratégie pour l'intégration du genre, l'enquête a révélé les résultats suivants :

Graphique 3.10



La stratégie pour la promotion de l'équité et de l'égalité de genre dans le secteur des TIC vise à favoriser l'autonomie des femmes et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, en mettant l'accent sur trois objectifs précis :

- un meilleur accès au financement dans le secteur des TIC et un appui commercial pour les entreprises dirigées par les femmes ;
- un meilleur accès des femmes à l'emploi et aux compétences ;
- une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Cette stratégie est en outre, en adéquation avec l'engagement pris par le Sénégal, dans la mise en œuvre de la résolution 70 révisée de l'UIT, qui consiste à prendre en compte systématiquement la notion d'égalité de genre dans tout projet du secteur des TIC.

L'apport des femmes est significatif là où elles ont pu utiliser les TIC pour leurs propres intérêts ; elles y ont acquis des connaissances et une meilleure estime de soi. Ce processus d'autonomisation permet de bousculer les rapports sociaux de sexe existants. Il est vital cependant, de créer un environnement propice, si l'on veut que les femmes jouissent d'un accès égal aux bénéfices des TIC. La sphère des TIC doit endosser le souci de l'égalité des sexes par des politiques et programmes dans le domaine des TIC qui soient sensibles à la dimension du genre, conçus et mis en œuvre de manière créative pour une efficacité optimale. Les défenseurs de l'égalité homme/femme ont un rôle essentiel à jouer en fournissant un leadership et une perspective à ces processus.

A. La nécessité d'un environnement institutionnel et juridique favorable à la prise en compte de la dimension du genre

Il est impératif d'intégrer la dimension genre dans l'intervention politique et programmatique car, même avec des communications et une infrastructure de réseau améliorée, les femmes ont toutes les chances de passer à la trappe. Or, peu d'initiatives gouvernementales abordent réellement les questions de genre dans le domaine des TIC. Il s'agit là, de mettre en valeur les immenses possibilités offertes par les TIC pour transformer, les conditions de vies des femmes et renforcer les initiatives qui améliorent l'accès aux femmes à l'éducation, à l'information, aux réseaux d'aide, aux dispositifs et applications pouvant assurer leur sécurité, c'est l'objectif de la présente stratégie d'intégration.

Le Sénégal s'était déjà engagé à travers l'élaboration de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) dans cette voie, en s'efforçant autant que faire se peut, de prendre en compte deux objectifs majeurs :

- l'instauration d'un environnement institutionnel et juridique favorable à la promotion des droits,

- de l'équité et de l'égalité de genre ;
- la promotion de l'intégration de la dimension genre dans les programmes et politiques.

Grace aux efforts ainsi déployés en matière d'intégration du genre dans le secteur des TIC, le Sénégal a été désigné meilleur modèle, en termes d'intégration du genre, dans les politiques publiques.

Il a été établi dans le cadre de politiques et législations de beaucoup de pays en matière de TIC, que les objectifs de l'égalité des sexes étaient absents des plans stratégiques des politiques nationales. De même, les gouvernements sont encore dans une certaine illisibilité, quant aux liens qui s'établissent entre les TIC et les différents aspects des politiques sociales économiques. Intégrer le genre dans les politiques relatives aux TIC et à leur accès implique également d'aborder les questions de genre dans le domaine de l'éducation, de la santé, des télécommunications, de l'infrastructure, et des politiques de développement rural afin que les TIC induisent des retombées où l'égalité entre les sexes est réelle.

Le Sénégal a développé depuis quelques années, de nombreux programmes qui ont tous, pour objectif de réduire la facture numérique de genre, de créer un environnement politique favorable à l'équité et à l'égalité des genres, de renforcer les investissements. A cet égard, il a mis en place une **Cellule genre qui est chargée de mettre en œuvre l'intégration du genre dans le secteur des TIC et de renforcer la présence des femmes dans les instances de décision du secteur des TIC dans le public comme dans le privé.**

Mais, il reste encore beaucoup à faire. Des années d'expérience démontrent clairement, que les politiques ou réglementation soi-disant équitables en matière de genre ne suffisent pas. Les faits sont probants. Les femmes sont largement sous représentées au sein du gouvernement, dans le monde des affaires, dans les institutions politiques et sociales (sauf à l'Assemblée nationale où la parité a été observée). Les hommes détiennent toujours la majorité des postes de direction, d'encadrement dans les entreprises de télécommunications et les instances où s'élaborent les politiques et les réglementations. Les réglementations sont adoptées sans aucune analyse d'impact et les licences sont attribuées aux entreprises sans être assorties de politiques de genre et d'égalité des chances et en grande partie contrôlée par les hommes.

Pour pallier une telle situation, le Gouvernement doit, urgemment, élaborer des politiques en matière de TIC dotées d'une forte prospective de genre, concevoir des stratégies avec des objectifs clairs et mettre en place des mesures législatives et réglementaires pour les atteindre. C'est le sens du projet d'intégration du genre dans les TIC.

La présente stratégie doit inscrire dans les mesures déjà prises par le Gouvernement, pour répondre à de telles inégalités et à de telles injustices. L'Etat doit promouvoir, dans le cadre des actions, des comportements propices à l'instauration d'économies équitables et durables. Il doit proposer une vision de l'avenir où les femmes et les hommes, quelle que soit leur situation socioéconomique, auront les mêmes droits et opportunités, pour accéder au financement des biens services dans le secteur des TIC, diriger des entreprises spécialisées dans les télécommunications et participer aux prises de décisions affectant leur existence et bénéficier des services publics en toute équité, et en toute sécurité.

B. Elaboration d'un programme d'alphabétisation des femmes par les TIC

La stratégie d'intégration de l'équité et de l'égalité du genre dans les TIC suppose une alphabétisation

des femmes à travers les TIC. Il a été relevé que le taux d'accès à l'éducation et à l'alphabétisme des femmes sont encore faibles. Cependant, la vie moderne et les modes de production étant de plus en plus façonnés par les technologies de l'information et de la Communication (TIC), la capacité à fonctionner de manière efficace, tant dans la sphère familiale que dans la sphère du travail, n'est plus garantie par les compétences, de lecture, d'écriture et de calcul. Les femmes en particulier, ont un besoin spécifique d'être alphabétisées.

Aujourd'hui, l'alphabétisation suppose également, l'acquisition de la maîtrise, et l'utilisation effective, de l'informatique, des TIC et des compétences en matière de résolution de problèmes. Les femmes à qui ces compétences font défaut, ne peuvent pas fonctionner correctement au quotidien. La production nationale de développement économique et l'évolution culturelle s'en trouvent à leur tour, handicapées. Il est donc, impératif de recourir à des programmes basés sur les TIC, afin de lutter contre l'analphabétisme et de constituer chez les femmes, le capital intellectuel nécessaire pour augmenter la productivité et améliorer les niveaux de vie.

L'appropriation des TIC à travers ce programme d'alphabétisation sera un puissant levier d'intégration du genre.

Ce programme d'alphabétisation visera à enseigner et à apprendre comment utiliser les technologies de l'information. Il prendra en compte, les méthodes traditionnelles de lutte contre l'analphabétisme dans l'éducation, des femmes adultes. Il nécessite à coup sûr, la formation, en nombre suffisants, d'enseignants et d'animateurs spécialisés dans l'éducation des adultes. Cependant, la formation d'éducateurs pour femmes adultes est souvent entravée par une pénurie de fonds. En conséquence, l'efficacité de ces programmes d'éducation est souvent sapée, par le manque de personnel qualifié.

L'offre de programmes d'alphabétisation basés sur les TIC est donc, une initiative novatrice qui répond à ces défis. En outre, elle suscite un fort degré de motivation chez les apprenants ; ce qui accélère le processus d'apprentissage.

Plus important encore, elle permet aux apprenants d'effectuer la transition entre l'acquisition de compétence de base en lecture et en calcul, et le développement des compétences en informatique (TIC).

Ce programme pourra être étalé sur un (01) à trois (3) ans il est accompagné de manuels scolaires, de cahiers d'exercices et de guides pour les enseignants et sera d'une pédagogie appropriée.

L'objectif majeur de ce projet, est de lutter contre l'analphabétisme en enseignant aux apprenants à lire, écrire et compter de façon interactive, en utilisant des images, des sons, et des textes à partir de l'ordinateur. L'apprenant utilisateur apprend en regardant les images, en écoutant les sons et en prononçant les mots dans un micro, en écrivant les lettres et les mots sur un bloc-notes, un écran tactile ou une tablette PC.

Deuxièmement, le programme cherchera aussi à faire fructifier les compétences locales afin d'augmenter la productivité individuelle et de faire ainsi progresser le développement du pays.

Concevoir et mettre en œuvre une méthode et des modules adaptés aux besoins des cibles.

La composante technologique qui est au cœur du programme aide les apprenants à reconnaître la

parole et l'écriture. Les principes et méthodologies qui suivent influencent et forment la base de l'enseignement et de l'apprentissage. Cet enseignement doit être spécifique et adapté aux cibles et axé sur :

- l'interactivité : dans une approche par l'informatique, l'enseignement repose sur l'interactivité. De nouvelles compétences peuvent être apprises mais, doivent aussi être testées au fur et à mesure, et revues si nécessaire ;
- l'apprentissage au rythme individuel : des classes plus grandes supposent une bonne part de compromis lorsqu'il s'agit d'établir la cadence d'enseignement. Un enseignement individualisé permet aux apprenants d'adopter leur propre rythme mais, la discipline va en souffrir. Les technologies de l'information peuvent équilibrer ces aspects en offrant la commodité et la souplesse dont les apprenants ont besoin, tout en tenant compte de leurs forces, et faiblesses particulières ;
- l'apprentissage ludique : les approches par l'informatique souvent conçues de façon à motiver les utilisateurs en proposant ce qui semble à première vue, être un jeu mais qui, en réalité, conforte leur connaissance.

La nouveauté de cette approche réside dans sa capacité à tirer parti des technologies de l'information afin de proposer un modèle éducatif qui soit, non seulement à la portée d'un plus grand nombre de personnes et leur permettre d'acquérir plus vite les compétences enseignées par l'alphabétisation, mais les faire avec les composantes fondamentales de ces technologies.

A ce titre, le programme réussira à la fois à enseigner les compétences si indispensables de la lecture de l'écriture et du calcul et comblera de manière significative l'écart de la fracture numérique.

L'alphabétisation assistée par ordinateur est accessible et donne aux apprenants, la possibilité de développer leurs compétences informatiques et d'accéder à une large collecte d'informations et d'outils d'apprentissage.

Aussi, l'on se rend compte que la technologie ne peut remplacer l'expérience pédagogique. Le projet met donc à profit, l'expérience des personnes impliquées dans les programmes d'alphabétisation classiques et leur assure que son but, n'est pas de minorer leurs rôles mais, de faire la preuve que leur expertise peut être utilisée dans l'alphabétisation basée sur les TIC, les encourageant à adopter ces méthodes d'enseignement assisté par l'ordinateur. Ces indicateurs d'impacts et de résultats sont tirés des expériences et des pratiques des acteurs.

Les défis consistent donc, à surmonter la résistance initiale des professionnels de l'alphabétisation à la nouvelle initiative basée sur les TIC, en les formant et en leur assurant que les nouvelles compétences qu'ils acquièrent vont en fait, améliorer la sécurité et les perspectives de leur emploi.

Il faut espérer que l'Etat finance ce programme et l'intègre dans le système national, assurant ainsi, la pérennité de l'alphabétisation et de l'éducation basée sur les TIC.

A cet égard, le projet Alph@net mérite une très grande attention. Ce projet vise à réduire l'analphabétisme et assurer la promotion des langues nationales. Il fait partie des objectifs prioritaires de l'Etat du Sénégal et figure en 3^e place, dans les objectifs du millénaire de développement. Force est

de constater que, dans un contexte de rareté des ressources, l'alphabétisation est le parent pauvre de l'éducation, en mobilisant seulement, 1% des ressources de l'Etat contre 40% pour l'éducation formelle.

Dans le domaine de la formation et de l'apprentissage des adultes, les TIC peuvent pourtant, jouer un rôle de facilitateur non négligeable.

Le projet Alph@net développé par l'ONG ANAFA (Association Nationale pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes) depuis la fin des années 90 met l'accent sur la promotion des langues nationales africaines. Il encourage surtout les femmes, à utiliser l'ordinateur dans leurs langues nationales. L'ONG a développé un site Internet donnant accès à la traduction en langues nationales de logiciels libres comme Firefox, ainsi qu'à des modules de formation en ligne. Elle a aussi traduit de nombreux documents dans des langues régionales (charte africaine des droits de l'homme, code électoral, Constitution sénégalaise, etc.)

Grâce à l'appui de partenaires financiers comme Oxfam, le fonds francophone des inforoutes de l'OIF, et reçoit une petite subvention de l'Etat sénégalais (10m FCFA). Une étude sur l'utilisation des TIC pour l'alphabétisation des femmes au Sénégal effectuée en 2011, déplore le manque de moyens de cette association qui accomplit un travail remarquable. Malgré tous leurs efforts, leurs objectifs de réduire l'analphabétisme des femmes est encore loin d'être atteint. L'Etat doit soutenir de telles initiatives pour améliorer la situation et réduire sensiblement, les disparités de genre dans l'accès aux TIC.

C. Elaboration d'une stratégie sectorielle d'institutionnalisation du Genre dans les projets TIC

En vue d'une véritable intégration du Genre dans les TIC, une forte volonté politique est nécessaire en vue de réduire sensiblement, les disparités dans le secteur.

Cette stratégie doit offrir des opportunités aux femmes et aux hommes, aux filles et garçons, en organisant des fonctions opérationnelles dans la formation, l'alphabétisation pour minimiser les impacts négatifs liés à la place actuelle du Genre.

Plusieurs objectifs stratégiques majeurs peuvent être avancés :

- 1) promouvoir le développement d'une culture numérique par l'adoption d'un programme d'intégration pour les filles et les femmes (placer le Genre) au cœur de cette stratégie en posant les bases de leur participation citoyenne active et durable dans le secteur.
A cet égard, il faudra encourager les contenus en langues nationales. Le soutien aux radios communautaires pour les programmes interactifs d'utilisation des SMS, appels vocaux peuvent être un volet important, du fait notamment du taux important de pénétration du téléphone en milieu rural.
Il est essentiel d'identifier au plan local, les besoins spécifiques en TIC pour leur apporter des solutions en termes d'application e-gouvernance, pour régler des difficultés pratiques liées à l'isolement, à l'enclavement et à la situation de pauvreté.
- 2) Créer un cadre de renforcement des capacités pour la formation et l'accès des filles et des femmes aux TIC. Créer un espace convivial, d'échanges d'expériences de simulation, pour garantir un meilleur accueil, une alphabétisation, un apprentissage et un renforcement de capacité ;

- 3) Positionner le secteur privé comme partenaire de l'intégration des femmes aux TIC en encourageant et en soutenant leurs initiatives (secteur formel et informel), pour l'accès des femmes aux TIC, et en améliorant le climat des affaires par la révision, au besoin, des textes législatif et réglementaire ;
- 4) Institutionnaliser le Genre dans tout le secteur des TIC, avec un plan d'activités comprenant des IEC (information, éducation et communication) effective de l'Administration publique, des ONG, des PTF, des entreprises). Ce plan comporte les mesures d'intégration dans les TIC, des modules et curricula scolaires axés sur le Genre, la solidarité numérique, l'appui logistique et institutionnel ;
- 5) Mettre en place d' **un fonds de soutien aux activités et projets qui favorisent l'intégration du Genre dans les TIC** : ce fonds viendra en complément de toutes les initiatives actuelles de l'Etat (3FPT), ANPEJ) fonds d'insertion professionnelle). Ce fonds spécifique servirait à exploiter les TIC en faveur de la résolution des problèmes particuliers de l'accès des femmes aux emplois dans le secteur des TIC et à renforcer la politique d'égalité de Genre dans le secteur. Un schéma directeur de formation et d'accès aux équipements pourrait être adopté dans le cadre du soutien aux programmes d'alphabétisation, de formation et de renforcement des capacités dans les organisations de femmes ;
- 6) Promouvoir un mode de gouvernance inclusif et efficace, qui renforce la présence et la participation effective des femmes dans les instances de décision. Cela favorisera l'émergence d'une culture numérique et la responsabilisation des femmes.

A cet égard, la mise en œuvre du PAN/SEN R.70 est un pas important. Il s'agira ici, de créer des plateformes adaptées aux besoins des femmes dans tous les secteurs et de créer les conditions d'une implication et de l'allègement des démarches et des procédures administratives, principalement dans le secteur agricole.

L'intégration effective du Genre dans le secteur des TIC passera également par la capacité d'anticiper, d'amortir et de répondre aux défis et enjeux actuels du secteur.

Elle repose sur quelques actions importantes :

- la mobilisation et la participation active des femmes dans sa mise en œuvre ;
- la création d'un environnement institutionnel, juridique favorable et propre à favoriser l'amélioration du climat des affaires dans le secteur (fiscalité, douane, appui institutionnel, sécurisation, transparence et bonne gouvernance) des institutions et organisations en charge du genre;
- un effort financier important de l'Etat en appui aux initiatives des ONG, des PTF, des associations en faveur de l'égalité et de l'équité du genre ;
- la contribution du secteur privé à travers des solutions innovantes et l'emploi des femmes et des jeunes filles en particulier ;
- l'utilisation de l'alphabétisation comme levier d'intégration du genre dans les politiques publiques ;

- la mise en œuvre d'une stratégie de gouvernance inclusive et efficace de tous les acteurs impliqués.

D.

L'exigence de renforcer l'Autonomisation des femmes grâce aux TIC

L'autonomisation, c'est la confiance en soi et la détermination qui pousse à aller de l'avant, malgré les obstacles et les limites.

De nombreuses études attestent que l'utilisation des TIC par les femmes, permet de renforcer leur autonomie et participe au développement économique et social. Une étude sur l'utilisation des téléphones portables auprès des femmes en milieu rural, a prouvé que cette utilisation a permis un renforcement de leurs réseaux, l'organisation d'activités collectives et de campagnes. En outre, le téléphone a incité certaines femmes à apprendre les chiffres pour pouvoir reconnaître et composer des numéros, ce qui peut continuer un premier pas, vers l'alphabétisation.

Les TIC peuvent permettre de documenter et de médiatiser certaines situations, ou de diffuser des messages de bonnes pratiques à tenir. Certaines ONG ont mis en place des services de diffusion de messages oraux et écrits via les téléphones portables. Les messages gratuits et pouvant être diffusés en langue locale, comportent de nombreuses informations concernant la santé, l'agriculture, le microcrédit ou encore le planning familial.

Certaines de ces initiatives permettent aux femmes de disposer d'un espace de discussions en ligne sur les violences conjugales auxquelles, elles peuvent être confrontées et se réappropriier la technologie

Le lien entre les femmes, leur autonomisation et l'utilisation des TIC est complexe. On ne peut en présenter un résumé simplifié ni, proposer des solutions faciles. L'accès des femmes aux TIC ne peut être considéré isolément de leur fonction et de leur identité de genre et de la façon dont cette fonction et cette identité interagissent sur leur situation politique, économique et sociale. Cet élément doit également être pris en compte pour comprendre les tentatives des femmes de surmonter les contraintes imposées par leur fonction, grâce aux TIC et leurs succès en la matière.

Certains points sont évidents :

- nous devons comprendre que les TIC en eux-mêmes, ne favorisent pas l'autonomisation, mais que, l'utilisation qu'on en fait peut renforcer ou non, notre autonomie. Pour un changement durable et une véritable autonomisation, les femmes doivent être les agents de leur propre évolution. Elles doivent assumer et maîtriser leur environnement, leur changement et leur autonomisation. C'est pourquoi, la capacité d'action des femmes est essentielle. Il importe de les renforcer par une formation adaptée à leurs besoins ;
- une femme utilisant les TIC ne réalise pas seulement un acte individuel, mais prend part, à un processus impliquant toutes les situations sur lesquelles, cet acte a des conséquences. Comme les femmes interagissent dans plusieurs situations simultanément et qu'un certain nombre d'entre elles, reposent sur l'inégalité des sexes, le processus de changement et d'autonomisation de ces femmes a des conséquences immédiates et directes sur celles-ci, et peut provoquer des tensions et des bouleversements et même, conduire au chaos. Les femmes sont donc, les plus à même de décider jusqu'où, elles peuvent repousser les limites auxquelles elles sont confrontées. Elles doivent être les agents de leur propre développement et de leur autonomisation. Cela ne signifie pas qu'on ne peut pas contester les préférences des femmes lorsque celles-ci sont l'expression d'une adaptation à des contraintes, des injustices et des

situations insoutenables. Mêmes, dans ce cas, il faut d'abord, comprendre ces choix mêmes s'ils sont faits, de manière inconsciente ;

- les femmes contribuent immédiatement à leur environnement et partagent leurs gains, même lorsque leurs choix sont des plus limités à cause du manque de biens de première nécessité (l'électricité, par exemple). Cette donnée vient confirmer l'hypothèse généralement établie selon laquelle, l'autonomisation des femmes est l'un des principaux facteurs de changement social et économique.

Pour la plupart des femmes, le chemin vers l'autodétermination dont elles voudraient bénéficier et qu'elles sont seules à pouvoir définir est encore long. Elles ne sont pas au bout de leur peine mais, elles peuvent utiliser les TIC pour améliorer leur vie et celle de leurs proches. Leur progression ne peut être envisagée sans prendre en compte l'environnement économique mondial et la conception du genre.

C'est face à cet ensemble complexe de contraintes que, les merveilles accomplies par les femmes (africaines) en ce qui concerne les TIC, prennent petit à petit tout leur sens. Il apparaît aussi clairement que les TIC touchent et influencent la vie des femmes jusque dans les milieux ruraux les plus reculés. Mais, dans un contexte où la signification et la pertinence de « l'accès » à ces technologies varient fortement et dépendent du système patriarcal, on ne peut surestimer l'importance de la lutte contre les inégalités de genre dans la société de l'information. C'est l'éternel principe : à cause de leur condition inférieure dans la société, les femmes n'ont pas le même accès à toutes les ressources, dont les TIC (twitter).

Dans une société équitable, le potentiel d'amélioration de la qualité de vie grâce aux TIC est énorme. Mais, pour cela, la diffusion rapide et l'omniprésence de ces technologies doivent être réglementées dans l'intérêt du développement d'une société exempte de discrimination et doivent s'accompagner d'efforts pour réduire les disparités entre les régions du pays, mais aussi en termes d'accessibilité financière aux équipements et outils TIC.

Afin de favoriser l'accès des femmes aux TIC, **il faut changer les mentalités et la connaissance de qui sont les individus du monde**, car elles ont été façonnées par les inégalités de genre et plus, particulièrement, par la domination masculine. La conception masculine a fortement influencé nos sociétés et le rôle des femmes sur le marché du travail et dans la sphère familiale. Il s'agit dès lors, d'une véritable clé de l'autonomisation ou de la perte de pouvoir des femmes dans le secteur des TIC.

Avec l'évolution rapide des technologies, la question de la durabilité se pose également en ce qui concerne le type de société que l'on souhaite perpétuer à l'aide de nouveaux moyens de communication. La fracture numérique et ses dimensions Nord/Sud et hommes/femmes reflètent le caractère asymétrique de notre modèle économique.

Bien que l'autonomisation consiste principalement en une plus grande capacité à faire des choix de vie, stratégique grâce à un meilleur accès aux ressources et à un contrôle accru sur celles-ci, la problématique demeure la nature des choix par les femmes de la façon dont ceux-ci, influencent ou sont influencés par les inégalités de genre de la communauté.

Le demandeur de l'utilisation des TIC et les opportunités professionnelles et les progrès en matière d'emploi qui en découlent pour les femmes, peuvent se traduire par un renforcement significatif de leur

autonomisation et une plus grande inégalité des sexes dans un milieu où les inégalités liées au genre se reproduisent et se perpétuent constamment.

A quel point la discrimination de genre porte-t-elle atteinte aux acquis des femmes et à la possibilité pour elles, de renforcer leur autonomisation dans le contexte actuel des TIC en milieu rural et en milieu périurbain. ?

Pour aller vers une réelle utilisation des TIC en faveur de l'autonomisation, il ne suffit pas de fournir du matériel pour que les femmes en milieu rural considèrent que les TIC renforcent leur autonomie.

L'autonomisation des femmes nécessite davantage d'efforts, pour fournir du contenu dans les formats adaptés aux femmes des zones rurales en particulier, en mettant l'accent sur les capacités et les questions socio-économiques qui ont de l'importance pour les femmes. Les questions comprennent les prix, les méthodes de production agricole et le bien être des familles. Améliorer leur situation socioéconomique en facilitant leur subsistance pourrait permettre aux femmes d'investir plus de temps dans l'utilisation des technologies informatiques et ainsi, de gagner en autonomie à bien des niveaux (pas uniquement économique).

Des efforts devront être réalisés pour mettre en place des infrastructures de connexion fiables et efficaces afin d'améliorer la performance des TIC et d'intégrer les technologies informatiques et autres. Les efforts permettent d'augmenter le potentiel de ces technologies dans le processus d'autonomisation des femmes. Pour accroître leur accessibilité, les données et informations intéressantes disponibles sur Internet, pourraient être mises à disposition hors ligne dans les télécentres ainsi qu'à la radio et dans les langues locales. De la même manière, la communication de données par téléphone portable pourrait être favorisée au fur et à mesure, que cette technologie se développe dans les zones rurales.

Par ailleurs, l'alphabétisation est essentielle. Sans instruction, il n'y a pas d'autonomisation, surtout, pour les femmes et les filles. La mise en place d'efforts d'alphabétisation des femmes en milieu rural associés à des contenus plus appropriés, pourrait transformer les outils TIC en un atout permettant aux femmes, de trouver des moyens de survie et d'avoir un meilleur contrôle sur leur vie.

E. La nécessité d'une promotion des filières scientifiques chez les filles

A l'heure où les TIC prennent une place grandissante dans la vie quotidienne et professionnelle, des différences liées au genre, viennent s'inscrire dans la conception, l'usage, l'appropriation et la maîtrise de ces outils stratégiques.

Loin de souffrir d'un quelconque handicap technologique, les femmes et les jeunes filles, dans leur vie quotidienne ou scolaire, sont des utilisatrices aussi averties, que leurs homologues masculins du moins, pour les moins de 45 ans. Les écarts qui existaient au début de la diffusion de ces outils s'amenuisent fortement avec la banalisation des TIC dans des activités journalières. La disparité numérique a toutefois d'autres explications que leur genre, comme le revenu ou le niveau de formation. Dans le monde professionnel, les femmes sont également des utilisatrices confirmées des TIC, dans la plupart des branches d'activités où elles sont actives. Néanmoins, elles restent particulièrement minoritaires dans les métiers des TIC proprement dits. La proportion de postes occupés par des femmes dans ces métiers est faible, de même que, la proportion des femmes dans les fonctions. Elles sont donc, largement absentes des lieux où se conçoivent et se maîtrisent les enjeux des TIC (conception, gouvernance), les femmes y représentent 30% contre 70% d'hommes.

Le manque d'intérêt ou éviction sont divers facteurs qui se conjuguent, pour expliquer ces différences.

Plusieurs hypothèses sont habituellement avancées, pour tenter d'expliquer les dissimilitudes de genre dans le rapport aux TIC.

Ces hypothèses sont spécifiques aux TIC et se distinguent, en partie, des hypothèses relatives à d'autres champs techniques. La perspective technologique de la relation entre femmes et technologies s'intéresse, au processus de socialisation sans trop questionner la technologie en tant que telle. Elle développe des hypothèses autour de l'éducation et de la formation, des conditions de travail, de la culture et de l'ensemble du monde professionnel des TIC, considéré comme défavorable, pour les femmes.

Comment les TIC peuvent être des outils importants susceptibles de contribuer à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et à favoriser l'autonomisation croissante des femmes ?

Les TIC apportent de nouvelles opportunités aux femmes, dans de nombreux domaines : l'amélioration des systèmes, la conscience de leurs droits, leur bien-être et celui de leur famille, la confiance en soi, l'envie d'apprendre, etc. Les bilans de l'impact des TIC sur les femmes restent cependant mitigés. Il a été constaté que la capacité d'autonomisation et la proportion de l'égalité entre les hommes et les femmes viennent toujours butter sur des normes de genre discriminatoires.

De nombreux travaux autour de l'accès aux TIC se penchent aussi, sur les usages. Dans une recherche consacrée à la fracture numérique, certains étudient les risques et les opportunités associées à différents profils types d'utilisateurs des TIC, ceci en termes d'intégration et de participation à la société de l'information. La diversité des retombées liées à l'utilisation des TIC montre qu'il n'y a pas d'emblée une relation de cause à effet entre l'usage des TIC et de meilleures opportunités ou performances dans les différentes sphères constitutives de l'intégration et de la participation sociales. Le degré de vulnérabilité des divers profils d'utilisateurs. Cette vulnérabilité se base sur plusieurs critères : le degré d'autonomie, les compétences, le support disponible, les comportements à risques, la valeur symbolique et le sens accordés aux TIC, la capacité de faire des choix. Dans cette approche du caractère vulnérable des utilisateurs des TIC, la variable la plus discriminatoire se révèle être le genre, à la défaveur des femmes qui sont plus nombreuses que les profils types d'utilisateurs associés à des niveaux de vulnérabilité plus importants.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration de l'équité et de l'égalité du genre dans les TIC, il s'avère indispensable de concevoir un programme d'accompagnement des filles à choisir les filières scientifiques dans leur cursus scolaire, pour un accès plus facile aux TIC.

L'absence des femmes dans les instances de décision du secteur des TIC et leur sous-représentation à la tête des directions des entreprises spécialisés dans ce secteur, est aujourd'hui une réalité.

Il est opportun de se pencher dans le cadre d'action sur l'égalité homme/femmes dans le secteur des TIC, sur les stéréotypes dans les choix scolaires des jeunes filles.

Cette priorité est sans doute la mieux à même, de répondre à la réduction des différences fondamentales entre hommes et femmes sur le marché du travail. En effet, elle est à la fois la source des inégalités tout en restant également, la conséquence. D'un côté, les stéréotypes de genre qui jouent dans les choix scolaires conduisent les femmes à éviter les métiers qui ne leur permettent pas d'assumer une famille en parallèle de leur vie professionnelle, et par la suite, les éloignent des postes de responsabilité et les conduisent à des métiers moins rémunérés, que ceux des hommes dans les

TIC. D'un autre côté, la sous-représentation des femmes dans les postes de décision, leur implication plus importante dans les tâches familiales, domestiques et leur écart de rémunération avec les hommes, contribuent à forger une image du travail féminin moins valeureuse, que celui des hommes et à installer ces contraintes dans les projections professionnelles des jeunes filles.

Il est opportun ici, de rappeler les termes de la Déclaration mondiale de l'éducation pour tous, selon laquelle : « **la priorité la plus urgente est d'assurer l'accès des filles et des femmes à l'éducation, d'en améliorer la qualité, de lever les obstacles à leur participation active. Tous les stéréotypes sexistes doivent être limités** ».

L'Etat doit élaborer un programme d'actions pour l'égalité des sexes mettant en relief son engagement à encourager l'égalité d'accès au savoir dans tous les domaines, notamment **scientifiques et technologiques** dans le but d'accroître sensiblement la participation des femmes aux programmes d'enseignement scientifique et technique et faciliter leur accès aux carrières scientifiques et aux organes de décision.

La mise en œuvre des mesures idoines pour promouvoir l'équité et l'égalité d'accès des filles à l'éducation scientifique et à la formation technique et professionnelle doit être précédée par la maîtrise des facteurs positifs ou négatifs, qui orientent le choix des jeunes filles dans leur cursus scolaire et universitaire.

Les facteurs sont d'ordre socio-culturel, économique, sociologique, technologique et pédagogique.

Au Sénégal, les femmes représentent près de 50,1% de la population, il est crucial que les efforts de développement national soient ciblés vers les jeunes filles et les femmes de façon à promouvoir un développement scientifique et technologique autonome. Une telle orientation demande des changements fondamentaux dans l'organisation pédagogique, des efforts doivent être faits en direction du planning et du développement de systèmes de formation appropriées afin que l'accès à l'éducation soit plus équitable entre les sexes.

La stratégie d'intégration doit placer au cœur de son dispositif, cette question capitale.

Pour une jouissance des nouvelles technologies, l'éducation professionnelle technique et scientifique des jeunes reste un impératif pour le futur. Dans un mode de vie de plus en plus façonné par la science et la technologie, **la culture technologique est une exigence universelle**.

Il est vital d'améliorer la culture technologique des jeunes filles et des femmes, dont le rôle pédagogique unique qu'elles occupent au sein de la famille fait d'elles, un facteur déterminant dans le comportement des présentes et futures générations comme l'indique l'UNESCO.

Les disparités sexistes actuelles en science et en technologie sont excessivement grandes, surtout dans le domaine des TIC. Ce déséquilibre doit être appréhendé pour une utilisation rationnelle de toutes les ressources humaines en vue de les corriger les inégalités de genre.

Cette appréhension passe par l'amélioration de la qualité de l'éducation en général et de l'éducation scientifique en particulier, qui est essentielle pour éveiller les capacités technologiques et scientifiques dans notre pays. Elle passe nécessairement par la reconnaissance du rôle des femmes qui reste sa composante majeure.

Avec l'accès aux TIC, le statut de la femme connaît une mutation profonde. Il est indéniable que les structures du pouvoir traditionnelle maintiennent les femmes en retrait, et entravent à leur capacité à contribuer à l'économie.

Pour améliorer la situation, les jeunes filles et jeunes femmes doivent être encouragées à étudier et à travailler dans les domaines scientifiques et technologiques dans le secteur des technologies de l'information et de la communication

Le Gouvernement doit s'engager dans la voie d'une planification de l'éducation des sciences dans les écoles secondaires, en agissant sur les facteurs qui influencent fortement les différences spécifiquement liées au sexe dans la réussite scientifique. Il s'agit notamment :

- des facteurs politiques comprenant les objectifs et l'organisation de l'éducation ;
- des facteurs académiques comme la qualité de l'éducation scientifique, le curriculum et l'encadrement pédagogique ;
- des facteurs socio-économiques et culturels avec le poids de l'autorité parentale et l'attitude des filles envers la science et la technologie ;
- des facteurs financiers, par un effort budgétaire important.

F. La création d'un fonds spécifique pour l'intégration du Genre dans le secteur des TIC.

Pour réaliser tous ces objectifs, il est indispensable de mettre en place un mécanisme de financement propre à assurer l'atteinte des objectifs. Ces financements, permettraient au Gouvernement de mener les actions suivantes :

- 1) prendre des dispositions pour assurer la mise en œuvre de politiques d'élimination du sexisme dans tous les processus et les organes du système éducatif, en abordant toutes les questions concernant spécifiquement les filles ;
- 2) commanditer des recherches orientées vers l'action sur les façons d'améliorer la participation durable et les résultats des jeunes filles dans les enjeux de la science et de la technologie avec un contenu des programmes intéressant les deux sexes plus approprié pour tous les élèves , des facteurs institutionnels qui améliorent la participation et la réussite des filles dans l'éducation en général, et dans les sciences et technologies en particulier : (école de filles pensionnant, etc.), créer un environnement scolaire favorable (meilleure attitude de l'encadrement pédagogique et méthodes pédagogiques mieux élaborées, etc.) ;
- 3) définir une politique de l'éducation, énonçant clairement les impératifs d'un développement économique et social qui tirera partie de l'enseignement scientifique et technologique, et favorisera la formation des filles dans ce domaine ;
- 4) organiser des campagnes de sensibilisation pour obtenir l'adhésion voulue à la mise en œuvre de ces politiques qui à terme devra aboutir à un indice de parité dans les filières scientifiques ;

5) veiller à l'application effective de la stratégie nationale d'égalité et d'équité genre.

Ce fonds faciliterait le financement du plan d'actions dont les lignes d'orientation stratégique sont, en priorité :

- le développement d'une culture numérique chez les filles et les femmes ;
- le renforcement de l'accès et des capacités des filles et des femmes aux TIC ;
- le renforcement de la présence et de la participation effective des femmes aux postes de responsabilité dans le secteur des TIC ; et
- l'institutionnalisation du genre dans le secteur des TIC ;
- l'élaboration un plan de communication – sensibilisation des femmes et filles sur l'accès aux TIC ;
- l'établissement en direction des entreprises de partenariats avec le Gouvernement pour augmenter leur participation à l'intégration du genre dans le secteur des TIC;
- l'intégration des TIC dans le curriculum scolaire ;
- le renforcement des structures de formation existantes avec des programmes de volontariat « solidarité numérique » ;
- la finalisation de l'exécution du programme de dotation de 100.000 ordinateurs aux femmes, filles et jeunes hommes ;
- la mise en place d'un fonds d'insertion professionnelle au besoin avec une discrimination positive à l'embauche des femmes dans les TIC ;
- l'amélioration des ressources humaines et financières de la cellule Genre du Ministère en charge des Télécommunications;
- l'adoption de la stratégie d'intégration du Genre dans les TIC. ;
- l'organisation de la journée internationale des filles dans les TIC en partenariat avec l'UIT ;
- la tenue, sur toute l'étendue du territoire national de journées et de sessions de formation des filles des femmes et des garçons en association avec les PTF et le secteur privé ;
- l'implication des collectivités locales et des élus locaux dans la stratégie d'intégration du genre dans les TIC ;
- l'organisation d'ateliers de sensibilisation de tous les Directeurs des Ressources Humaines sur le thème : « Introduire le souci de l'égalité de genre dans le secteur des TIC.

VI. Financement du Plan d'actions pour les mesures et/ou réformes susceptibles d'améliorer l'intégration du genre dans le secteur des TIC au Sénégal

A. Accroître le niveau de connaissance et d'information sur les possibilités d'accès aux TIC

OBJECTIFS STRATEGIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS	LIGNES D' ACTIONS	Coût estimé
<p>Promouvoir l'information sur les possibilités d'accès aux TIC pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons</p> <p>Faire de l'accès des TIC un atout pour les politiques publiques d'émergence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● nombre de séances d'information sur les opportunités d'accès aux TIC; ● existence et nombre de plans de communication disponible sur l'intégration du genre ; ● nombre de séances et de rendez-vous avec les entreprises, les promoteurs sur l'intégration du genre ; ● Existence d'une documentation accessible sur les programmes et projets du PSE en matière de TIC 	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer les programmes d'information des filles, femmes et hommes sur l'accès aux TIC; ● Renforcer les curricula des différents acteurs sur l'intégration du genre ; ● Renforcer les séances de rencontrer entre les acteurs institutionnels, le secteur privé et la société civile sur la problématique de l'intégration du genre dans les TIC ; ● Promouvoir des financements accessibles et adaptés aux organisations de promotion de la femme et des filles ; ● Encourager des lignes de crédits spécifiques destinées au renforcement des capacités en matière d'accès aux TIC ; ● Faciliter l'accès des crédits aux associations et organisations de la société civile qui œuvrent pour l'intégration du genre; ● Privilégier une approche transversale plutôt que sectorielle dans les stratégies d'intégration du genre ; 	<p align="center">70.000.000</p>
<p>Encourager la mise en œuvre de la stratégie, de projets et de programmes prenant en compte la dimension genre dans la réalisation du PSE</p> <p>Concevoir de nouveaux produits activités, indicateurs de performance et de résultats pour une intégration effective du genre dans le secteur des TIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de réformes engagés pour l'intégration des questions de genre ; ● Nombre d'expériences favorable et de retours par des documents sur le renforcement de la place du genre dans le secteur des TIC ; ● Nombre de stratégies et/ou de plan d'intégration disponible dans les projets du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capitaliser et valoriser les connaissances pratiques des femmes et de leurs organisations sur les enjeux de la question du genre dans l'environnement institutionnel ; ● Établir une synergie des interventions pour la prise en charge des besoins de financement ; ● Interconnecter les systèmes d'information sur la disponibilité des financements et sur les ressources pour l'accès des femmes aux TIC ; ● Mettre en place une base de données sur les ressources financières mobilisées et mobilisables et disponibles pour favoriser l'intégration du genre dans les TIC 	<p align="center">40.000.000</p>

<p align="center"><u>B. Promouvoir les tendances et modes de financement adaptées aux besoins différentiels des hommes et des femmes, des filles et des garçons du secteur des TIC</u></p>			Coût estimé
<p>Briser le cercle vicieux des moyens financiers et des frais pour l'accès aux équipements et à l'utilisation des TIC</p> <p>Corriger les inégalités, les disparités et les discriminations dans les interventions des acteurs du secteur des TIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de moitié au moins d'ici 2035 des montants nécessaires pour l'acquisition des équipements et des outils à l'utilisation des TIC ; ● Taux d'atteinte des objectifs de réalisation de l'intégration du genre dans les projets TIC du PSE ; ● Nombre de projets et programmes réalisés prenant en compte le genre ; ● Nombre de financements obtenu pour l'intégration du genre ; ● Existence d'un dispositif opérationnel de gestion des financements prenant en compte la dimension genre 	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer et sécuriser les financements obtenus et disponibles pour l'équité et l'égalité des genres dans le secteur du TIC ; ● Renforcer la lisibilité et la transparence dans la gestion des fonds destinés à la promotion de l'égalité hommes/femmes et à l'autonomisation des femmes grâce aux TIC ; ● Renforcer les capacités des acteurs du secteur en genre ; ● Améliorer les conditions d'accès au financement pour la promotion de l'égalité hommes/femmes et autonomisation des femmes dans les TIC ; ● Promouvoir de nouveaux outils d'accès à ces financements; ● Renforcer le dialogue et le suivi de la réalisation des objectifs d'intégration du genre dans les TIC ; ● Améliorer les systèmes d'échanges entre acteurs du secteur des TIC ; ● Veiller à la répartition équitable des financements pour ne pas compromettre la dimension genre ; ● Renforcer les moyens humains matériels et financiers de toutes les structures d'appui conseil et d'accompagnement pour la promotion de l'égalité hommes/femmes et l'autonomisation des femmes dans le secteur des TIC 	80.000.000
<p>Restaurer des portefeuilles spécifiques pour l'intégration du genre dans tous les projets du PSE en particulier ceux qui concernent les TIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de projets PSE réalisés dans les TIC avec prise en compte de la dimension genre ; ● Taux d'utilisation du financement pour l'intégration du genre; ● Nombre de conventions signés sur les besoins différentiels des hommes et des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer un appui institutionnel aux structures de mise en œuvre des projets PSE comprenant une forte dimension du genre ; ● Renforcer et améliorer les programmes de mise en place des financements favorables aux Genres ; ● Développer et prendre en compte dans les PPP la dimension genre ; ● Améliorer en réglementant les conditions d'accès au financement par les PME/PMI les plus impliqués dans l'intégration du genre ; ● Utiliser les technologies d'information et de communication pour améliorer 	100.000.000

		l'environnement institutionnel du secteur et favoriser l'intégration du genre.	
C. Améliorer le cadre institutionnel et juridique des interventions dans le secteur des TIC pour une prise en compte effective du genre			Coût estimé
Parachever les réformes des cadres législatifs et réglementaires d'exonération fiscale et d'allègement des taxes pour les acteurs du secteur privé qui s'impliquent fortement pour l'intégration de la problématique du genre dans leurs activités de TIC	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de financements obtenus par ces PME/PMI pour leurs projets TIC ; • Nombre d'exonérations sur les crédits au profit des acteurs stratégiques genres dans les TIC ; • Nombre d'acteurs stratégiques (administration, société civile, secteur privé) bénéficiant de telles exonérations 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre hors champs de TVA pour une période déterminée les investissements d'acquisition d'équipement facilitant l'accès des femmes et des jeunes filles et hommes et garçons dans le secteur des TIC; • Baisser de façon significative les coûts d'énergie du crédit et des droits fiscaux (droit de timbre, droits d'enregistrement et de mutation) pour les acteurs stratégiques de l'intégration du genre dans les TIC ; • Changer la législation et la réglementation pour les adapter aux stratégies et aux besoins identifiés en matière d'intégration du genre • Améliore(r) le cadre réglementaire des activités du secteur des TIC, en renforçant la place du genre ; 	70.000.000
D. Promotion d'un programme spécial d'intégration du genre dans le secteur des TIC			Coût estimé
Prendre en compte la réalité actuelle des disparités des genres dans toutes les interventions du secteur des TIC pour une amélioration de l'environnement institutionnel du secteur TIC	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conventions obtenus octroyés et mise en œuvre avec des partenaires sur le financement ; • Nombre de projets réalisés et financés ; • Existence d'une base de données sur le financement des projets genres et TIC 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les données quantitatives désagrégées par sexe dans toutes les interventions du secteur TIC ; • Améliorer la planification de la réalisation des objectifs d'intégration du genre dans les TIC ; • Améliorer les connaissances sur les capacités de montage des projets et programmes ; • Capitaliser les expériences et les résultats et diversifier les outils de financement proposés aux acteurs dans le secteur des TIC ; • Organiser le leasing pour faciliter les conditions de remboursement et alléger les garanties des entreprises privées intervenant dans les TIC et ayant des objectifs précis de genre à réaliser ; • Élaborer une stratégie d'intégration des questions de genre avec un plan de formation du personnel responsable de la prise en compte du genre dans les politiques, projets et programmes. 	110.000.000

<p>Prendre en charge le financement et établir un schéma prioritaire d'actions pour l'équité et l'égalité de genre dans le secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Existence d'un document de stratégie d'intégration du genre dans les politiques publiques pour les acteurs institutionnels ; ● Existence de documents de projets d'entreprises prenant en compte le genre pour les autres acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Se doter de moyens de détention précoce des difficultés, contraintes et obstacles pour l'intégration du genre ; ● Développer des instruments spécifiques de partage d'informations et d'expériences pour faciliter l'accès des entreprises privées y compris de la sous-région pour l'intégration du genre. 	<p>40.000.000</p>
<p align="center">E. Renforcer les mécanismes de financement sous régionaux et internationaux en matière d'intégration du genre</p>			<p>Coût estimé</p>
<p>Favoriser une concertation pour mobiliser de ressources financières pour réussir l'intégration effective du genre dans les TIC</p> <p>Établir un plan de redistribution des rôles entre les secteurs public et privé dans la répartition des financements ;</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Existence d'accords entre les États et organismes sur la base de genre et TIC ; ● Fonctionnalité des projets et programmes mise en place avec un rôle important du genre; ● Niveau d'harmonisation des approches et stratégies de gestion des ressources partagées entre tous les acteurs intervenant dans les TIC; ● Degré d'implication des entreprises concernées sur les questions de genre ; ● Degré d'engagement des PTF et des banques dans le financement des entreprises TIC pour le genre ; ● Niveau d'harmonisation des interventions des partenaires au développement sur les questions de genre dans les secteurs des TIC ; ● Nombre d'accords signés et nombre de programmes en cours d'exécution; ● Existence de mécanismes régionaux de financement des projets de genre dans le secteur des TIC ; ● Nombre de projets à dimension genre et de niveau sous-régional fonctionnels ; ● Nombre d'institutions financières disponibles pour accompagner des projets à fortes dimension genre dans le secteur des TIC 	<ul style="list-style-type: none"> ● Harmoniser les cadres législatifs politiques et les méthodes de mobilisation des ressources ; ● Développer les initiatives communes entre les différents acteurs et utilisateurs ; ● Renforcer la synergie des systèmes d'informations et d'échanges ; ● Promouvoir un système de suivi et de veille sous-régionale pour la mobilisation des ressources nécessaires pour la promotion du genre ; ● Élaborer des plans d'actions intégrés pour l'harmonisation des politiques publiques en matière de genre ; ● Organiser des rencontres périodiques entre tous les acteurs concernés pour échanger et capitaliser les expériences. ; ● Sécuriser les financements obtenus par le respect des stipulations contenues dans les conventions de financement ; ● Développer des infrastructures de communication au niveau sous-régional entre tous les acteurs œuvrant pour l'égalité hommes/femmes ; ● Promouvoir des structures fédératrices au niveau sous-régional et régional pour porter la dimension d'intégration du genre au niveau international ; ● Etablir un plan prioritaire sectoriel pour l'égalité et l'équité de genre dans le secteur des TIC 	<p>115.000.000</p>

F. Renforcer les principes et mécanismes de bonne gouvernance pour la gestion des ressources mobilisées en faveur de l'équité et de l'égalité de genre dans le secteur des TIC			Coût estimé
<p>Réussir l'approche d'intégration avec les politiques transversales (territorialisation des activités, des projets, des programmes) de prise en compte du genre à l'échelle du territoire national</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes de dimension nationale signalé ; • Nombre de projets et d'activités menées sur l'ensemble du territoire national ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgariser et appliquer les programmes de financement relatifs à l'accès des entreprises aux fonds destinés à l'amélioration de l'équité et de l'égalité des genres ; • Nommer des points focaux genres pour les mettre en rapport avec les établissements financiers et les PTF ; • Améliorer les relations financières entre PTF et coordonnateurs et administrateurs de projets et programmes genre dans les institutions ; 	30.000.000
<p>Réussir l'intégration et l'approche genre dans la territorialisation des politiques publiques de l'Acte III de la décentralisation et améliorer l'environnement des affaires ;</p> <p>Créer des plans locaux spécifiques d'intégration du genre dans les politiques locales du secteur des TIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de maîtrise des questions de genre par les acteurs stratégiques ; • Degré de représentativité des groupes et des entreprises impliqués dans le genre au sein des instances de prise de décision ; • Niveau de maîtrise des questions de genre dans le processus de la décentralisation au Sénégal ; • Nombre de séance d'information et de sensibilisation des entreprises et des acteurs institutionnels sur la dimension d'intégration du genre dans tous les projets de décentralisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des élus locaux et des populations à la base dans le domaine de la bonne gouvernance et du contrôle citoyen ; • Renforcer la capacité des acteurs institutionnels et des entreprises à l'exigence de bonne gouvernance ; • Rendre toutes les entreprises inclusives, économiquement productives et écologiquement durables, sécurisées et résilientes à la prise en compte de l'équité et de l'égalité des genres notamment dans le secteur des TIC ; • Encourager une gouvernance participative, responsable et efficace afin de soutenir la réussite des projets genre dans le secteur des TIC à tous les niveaux des politiques publiques locales ; • Harmoniser les différents textes législatifs et réglementaires existants en matière d'intégration du genre, d'autonomisation des femmes ; • Renforcer les moyens pour l'information, la sensibilisation et la communication des acteurs impliqués dans la réalisation des besoins ressentis et des priorités selon le genre. 	200.000.000
<p>Promouvoir l'approche Genre, équité dans la planification, la budgétisation, la programmation et la mise en œuvre des</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets prenant en compte le genre ; • Présence de femmes et de jeunes dans les instances de pilotages de pilotage et 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre toutes les réformes nécessaires visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques ainsi qu'à l'accès au financement à la, aux services financiers pour favoriser leur intégration effective dans le dispositif TIC ; 	40.000.000

projets et programmes du gouvernement et en particulier dans le secteur des TIC	<p>de gouvernance des programmes TIC ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accès des femmes et des jeunes aux financements des programmes TIC liés au numérique 	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter les mesures et les politiques visant la promotion de l'égalité des sexes et de l'automatisation de toutes les femmes et filles à tous les niveaux ; • Intégrer le Genre et l'Équité dans l'élaboration des plans et projets; • Promouvoir les droits humains et en particulier les droits des femmes, des filles, des garçons et les hommes pour un épanouissement dans le secteur des TIC. 	
G. Mesures et actions pouvant favoriser la prise en compte des questions du genre			Coût estimé
<p>Promouvoir le genre dans l'économie verte et la mise en œuvre des ODD</p> <p>Renforcer la protection juridique des droits humains à tous les niveaux des politiques publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de projets et programmes TIC prenant en compte le genre dans les objectifs de développement durable (ODD) ; • Existence de structures et mécanismes fonctionnels de communication sur le genre dans les ODD ; • Parties prenantes mieux informées ; • Nombre d'emplois décents créés dans les TIC et ayant un impact genre ; • Existence de mécanismes fonctionnels de suivi, évaluation de la mise en œuvre à tous les niveaux ; • Mécanismes et outils, mis en place pour la prise en charge du genre dans les ODD ; • Nombre de projets et programmes genre mis en œuvre ; • Nombre d'entreprises formées sur les concepts de genre en rapport avec la notion d'économie verte 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des programmes d'informations ciblés sur le genre dans les politiques d'atteinte des objectifs de développement durable; • Élaborer et mettre en œuvre des systèmes et des programmes genre conformes aux ODD dans les domaines prioritaires définis par le Gouvernement ; • Renforcer les capacités des acteurs institutionnels, du secteur privé et des ONG accompagner la réalisation des projets genres dans les TIC ; • Susciter et encourager l'implication du secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets genre pour la réalisation des ODD ; • Aider les collectivités locales à s'approprier les projets et programmes du genre visant les ODD ; • Promouvoir la création d'emplois décents prenant en compte la dimension genre dans les projets et programmes ; • Faire un suivi régulier des questions de genre en Conseil présidentiel • Améliorer les conditions de travail des femmes et des jeunes filles dans le secteur des TIC; • Encourager les partenariats institutionnels pour un portage de questions de genre; • Anticiper sur toutes les difficultés, les obstacles pour l'intégration du genre dans les politiques publiques. 	35.000.000
Prendre en compte les effets néfastes du changement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets et programmes d'atténuation /adaptation aux 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir au niveau territorial l'élaboration d'une véritable stratégie d'intégration, du genre dans le secteur des TIC ; 	

<p>climatique dans les projets TIC pour renforcer le genre</p> <p>Capter les financements de la COP 21 pour réaliser des projets TIC à impact environnemental tenant compte de l'égalité et de l'équité de genre</p>	<p>changements climatiques mis en œuvre dans le secteur des TIC;</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Niveau de réduction des émissions des gaz à effet de serre liées aux industries liées aux TIC ; ● Augmentation du taux de pollution du fait des activités et programmes TIC ; ● Nombre de plans climatiques territoriaux intégrés, prenant en compte le genre dans le secteur des TIC élaborés et mis en œuvre; ● Nombre de rencontre entre acteurs du TIC sur les questions de genre dans le secteur 	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'efficacité énergétique dans tous les projets et programmes pour favoriser les objectifs d'égalité et d'équité de genre ; ● Renforcer les institutions dans la mobilisation des financements pour l'intégration du genre dans le secteur des TIC ; ● Appuyer l'intégration du genre dans les projets des collectivités locales dans le secteur des TIC; ● Mettre à niveau tous les projets TIC en matière de genre pour leur adaptation aux changements climatiques ; ● Intégrer le changement climatique sans la mise en œuvre des projets genre du secteur des TIC; ● Introduire de la flexibilité dans les partenariats sur les projets genre dans les TIC. 	<p>75.000.000</p>
--	---	--	--------------------------

Le présent budget est arrêté à la somme de :
UN MILLIARD CINQ MILLIONS DE FRANCS (1.005.000.000 F CFA)

